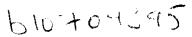
NATIONS UNIES

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL





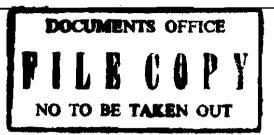


GENERALE

E/CN.14/RES/54(IV) ler mars 1962

Original : FRANCAIS

COMMISSION ECONOMIQUE FOUR L'AFRIQUE Quatrième session Addis-Abéba, février-mars 1962 Point 6 de l'ordre du jour



UTILISATION DES EXCEDENTS ALIMENTAIRES

Résolution 54 (IV) adoptée par la Commission à sa 75ème séance plénière le ler mars 1962

La Commission économique pour l'Afrique,

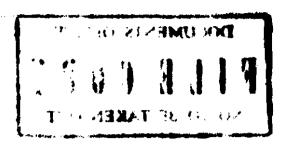
Ayant pris note avec satisfaction du projet de création sous l'égide conjoint de l'ONU et de la FAO du Programme alimentaire mondial;

<u>Vu</u> la résolution 1714 (XVI) de la 16ème session de l'Assemblée générale des Nations Unies et la résolution 1/61 de la 11ème session de la Conférence de la FAO relative à l'exécution de ce programme;

Consciente de l'aide efficace que l'utilisation des excédents alimentaires pourrait fournir dans le domaine des projets nationaux de développement économique et social à forte intensité d'emploi de main d'oeuvre;

Adresse ses vives félicitations à M. le secrétaire général de l'ONU et à M. le Directeur général de la FAO pour la mise sur pied du Programme alimentaire mondial appelé à contribuer d'une façon concrète et efficace au développement économique et social en Afrique;

<u>Prie</u> le Secrétaire exécutif de faire rapport à la 5ème session sur le développement du Programme alimentaire mondial.



#